

Découvrez la collection de fiches plaisance,
disponible sur www.mer.gouv.fr et auprès des services
des Affaires maritimes sur le littoral et
des Commissions de surveillance en eaux intérieures

direction
générale
de la Mer et
des Transports

direction
générale
de la Mer et
des Transports

direction
des Affaires
maritimes

mission de
la Navigation
de plaisance
et des Loisirs
nautiques

3, place
de Fontenoy
75700 Paris 07 SP

www.mer.gouv.fr

Conception DGPA/DAJIL/PML2 - mai 2007



La VHF : modalités d'utilisation

Conditions pour utiliser une VHF fixe ou portative (ASN ou classique) :

Il faut obligatoirement être titulaire du CRR obtenu après réussite à l'examen.

Il est obligatoire d'avoir une licence de station de bord qui autorise la présence d'équipements radioélectriques embarqués sur un navire. Cette licence est renouvelée chaque année par l'ANFR et permet d'être identifié auprès des organismes de secours (CROSS, CNES).

Comment obtenir le CRR ?

Pour vous préparer à l'examen, vous pouvez télécharger gratuitement sur le site internet de l'Agence www.anfr.fr le manuel de préparation au CRR ainsi qu'un exemple de questions d'examen. Vous pouvez aussi faire appel à un bateau école ou à un centre de formation. Le jour de l'examen, vous disposez de 45 minutes pour répondre à un questionnaire à choix multiples de 20 questions. Pour être reçu vous devez obtenir la moyenne à chacune des trois parties : généralités, connaissance VHF et SMDSM (avec procédures d'utilisation de la VHF ASN). Les frais d'inscription sont de 78 €.

Le calendrier des sessions disponibles par département est consultable sur www.anfr.fr.

Agence Nationale des Fréquences

Avec un CRR obtenu avant juin 2005, peut-on utiliser une VHF-ASN sans examen complémentaire ?

Les personnes ayant obtenu le CRR avant le 1^{er} octobre 2004 n'ont pas à passer de module complémentaire et peuvent utiliser une VHF ASN. Il leur est cependant fortement conseillé de parfaire leurs connaissances en consultant le manuel de préparation proposé sur le site www.anfr.fr.

Pourquoi faire une demande de licence alors que l'on a déjà obtenu le CRR ?

Le CRR est un examen validant des connaissances, la licence est un droit à utiliser les fréquences. Elle détaille les équipements radioélectriques embarqués, les coordonnées du titulaire et les caractéristiques du navire (immatriculation, MMSI, type de navire ...). Ces données sont transmises aux organismes de secours en mer (plus de 60 000 navires sont référencés dans la base de données de l'ANFR).

La licence doit être conservée à bord car elle peut être réclamée par les autorités compétentes en France et à l'étranger. Pour l'obtenir, il suffit de remplir le formulaire « Demande ou modification de licence » disponible sur le site www.anfr.fr, accompagné des pièces justificatives demandées.

Qu'est ce que le codage MMSI ?

Le MMSI (Maritime Mobile Service Identity) est une série de neuf chiffres utilisés dans le cas où votre station radioélectrique comporte un émetteur de détresse. Le MMSI permet de coder les équipements ASN (VHF, MF et HF), les balises de détresse COSPAS-SARSAT, et de former les numéros d'appel des stations d'INMARSAT. Ce code, attribué à un seul navire par l'ANFR, ne peut pas être réutilisé sur une autre embarcation. **Le transfert d'une balise d'un navire à un autre doit être signalé à l'ANFR.**

www.anfr.fr (rubrique Radiomaritime)

Licences	03 29 42 20 68	licence@anfr.fr
MMSI	03 29 42 20 50	licence@anfr.fr
Certificats	03 29 42 20 74	crr@anfr.fr

Lexique :

ANFR : Agence Nationale des Fréquences

CRR : Certificat Restreint de Radiotéléphoniste

CNES : Centre National d'Études Spéciales

CROSS : Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

ASN : Appel Sélectif Numérique

MMSI : Maritime Mobile Service Identity

SMDSM : Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer

VHF : appareil radio utilisant les très hautes fréquences

INMARSAT : International Maritime Satellite Organization

MF : Modulation de Fréquence

HF : Haute Fréquence

COSPAS-SARSAT : Programme International de recherche et de sauvetage de véhicules maritimes, aériens ou terrestres